

I. Pièces anciennes détenues dans le fonds EIMAR de JABRUN.

Pour nombre de ces pièces, il s'agit d'actes portant sur des terres et biens ayant appartenu à d'anciennes familles gévaudanaises, dont la plupart se retrouvent dans les ascendances AYMAR et GUYOT. Cette dernière famille voit sa filiation remonter aux années 1490 à Saint-Léger de Peyre. Si plus aucun descendant ne porte ce nom, de nombreuses familles subsistantes comme les BLANQUET de ROUVILLE et du CHAYLA, les PINETON de CHAMBRUN, les EIMAR de PALAMINY et de JABRUN lui assurent une postérité des plus nombreuses.

Voici les pièces relatives à ces biens lozériens:

1278 : *«Vente faicte par GIBERT de Quintinhac à Guillaume SEBRAD (?) de Marvejols de trois mesures de seigle et d'une émine d'avoine sur son villaige de Montiernoux mesure de Marvejols, el l'an 1278, le vendredy après la fête (?) 8 novembre.»* (transaction sur papier).

1306 : *«Copie du paréage et transaction entre Philippe quatrième le Bel et Guillaume DURANT speculator evesque de Mande sur les pays du Gévaudan et evesché dudit Mande du mois de février 1306 (et non 1603 comme écrit à tort), avec la ratification faicte par le présent voy de ladite transaction du mois de février de l'année 1616.»* Feuillet de six pages rédigées en latin, papier recto/verso.

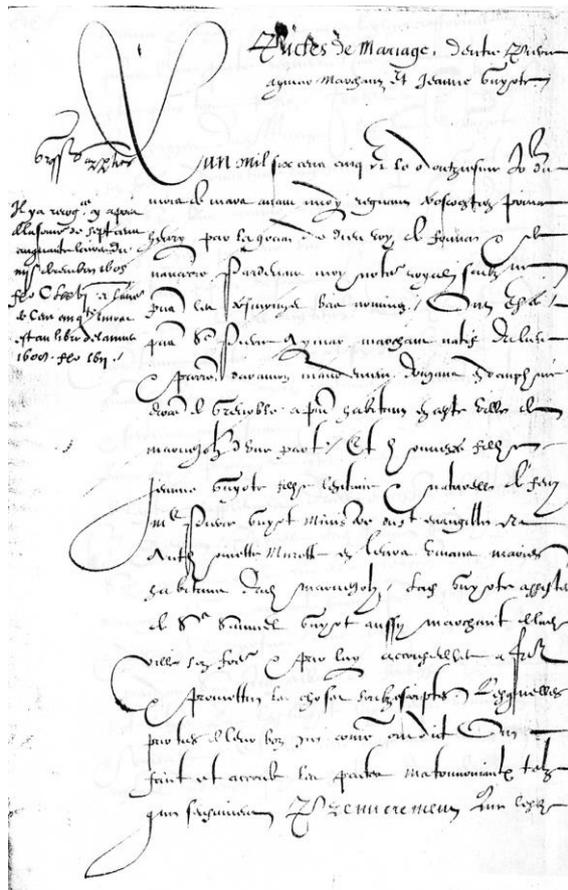
1306 : *«Renseignements sur la rivière de Colagne et sa largeur»,* feuillet papier de 4 pages, sur la chemise, la mention suivante: *«1306, le dixième jour des calendes d'aout, Moulin REINIER, Minimes, notre reçue par Me. Guillaume FULLI, notaire royal, extrait en parchemin coté N° 39. Changement du lit de la rivière de Colange, année 1307, procédure faite par Messire Jean de SAGUE, juge... Le sénéchal ou son lieutenant s'étant transporté à Marvejols auroit ordonné que le canal ou cours de la susdite rivière seroit changé au pied de la montagne qui est à l'opposé du susdit mas de Marvejols, lequel canal ou cours à faire seroit de la largeur d'au moins de 14 cannes... Procédure reçue par Me. Guillaume FULLI, notaire royal de Marvejols. L'Extrait est en parchemin coté N° 30.»*.

1490 : *«Transcription faite à Clermont par les soins de Raoul de JABRUN d'un document relatif à un GUYOT dit «nobilis GUYOTUS».*

1535 : *«Achapt de prés, le 13 avril 1535, par Jean MONNIER curé, Barthélemi BRUN, Jean PAGÈS, Vincent HERMET, Jacques PAGÈS et Guillaume RESCOSSIER, prêtres de la paroisse Saint-Pierre d'Antrenas, diocèse de Mende».*

1555: *“Accord des prestres de l'église parrochiale d'Antrenas d'une part et Messires GUYOT et BARTHÉLEMY, curés du lieu de Fabrèges, paroisse dudit Antrenas, diocèse de Mende d'autre part”,* daté du 20 mai 1555. Il s'agit de la jouissance de *“preds aux appartenances de La Bastide et Del Monnet, l'un appelé Coste Basse et l'autre pred vulgairement appelé Coste Haute”,* etc. Il s'agit d'une copie du XVIIIème siècle.

1605 : *«Pacte de mariaige du 22 mars 1605 entre Pierre AYMAR (v. 1565-1642), natif du lieu d'Aramon, mandement d'Oisans, marchand de Marvejols, et Jehanne GUYOTTE (+1658), fille de feu Pierre GUYOT, ministre du Saint-Evangille, et d'Anthoinette MURATTE, par devant Me Pierre SIMOND, notaire à Marvejols.»*
Fac simile de l'original conservé aux Archives départementales de la Lozère et transcrit de la main du Père Paul d'EIMAR de JABRUN (SJ) (1875-1939), en 1905.



1606 : «*Du sept novembre 1606, accord portant reconnaissance pour noble Aldebert du BORN sgr. de PRADES, habitant de la ville de Marvejols, d'une part, et d'Anthoine QUINTIN, laboureur du lieu de Larbussel, paroisse des Sallelles, diocèse de Mende, d'autre*».

1615 : «*Inféodation pour Messire Pierre COGOLUÈNHES, contenant vente de fonds du 14 juillet 1615*» Témoins: Jacques, Thimoléon de GUÉRIN de CHÂTEAUNEUF de RANDON comte du TOURNEL, baron d'ALLENÇ. Cette vente concerne le château du Boy, paroisse de Lanuéjols, propriété dudit CHÂTEAUNEUF.

1617 : «*Achapt du pré de la Maladrerie du Pont de la Peyre pour Sire Anthoine RELHAN, marchand à Marvejols, du 27 novembre 1617*».

1634 : Vente du 3 juin 1634 concernant un bien sis à La Canourgue, par devant MALAFOSSE, notaire. Parchemin.

1634 : Parchemin de 15 pages (21 par 28,5 cm), daté du 23 juin 1634, contrat passé par devant MALART, notaire de Marvejols, relatif à une redevance de 1425 livres relative à un bien sis à *Larbussel*, paroisse des Salèlles, diocèse de Mende, concernant Jean QUINTIN.

1636 : «*Extrait tiré du Compoix terrié de la ville de Marvejols de l'année 1636*». Concerne les biens de Jean du LIGNON, docteur en médecine, folio 232.

1643 : «*Achapt en faveur de CASTANIER, Izaac, marchand à Marvejols*».

1656 : «*État des biens prétendus nobles dépendants du terroir de Marvejols et qui sont compris dans le cadastre et cultivé par le Sieur Pierre BRUMENC pour un pred appelé Prat Comtal*».

1665-71 : “*Quittances de receveurs des années 1665 jusqu'à 1671, pour moy CASTANIER contre Dame de BRUN, veuve su Sieur de PUYGRENIER*”.

1673 : «*Transaction d'Entre le syndic du Chapitre de Marvejols et Sieur Jacques RELHAND*». Datée du 7 septembre 1673.

1675: Copie du nouveau bail d'un moulin et autres pièces pour Anthoine VALENTIN, meunier, consenti par Jean du LIGNON, docteur et avocat en la Ville de Marvejols, daté du 20 janvier 1675.

1684-91 : Copie de bordereau d'inscription à l'effet de conserver les facilités des actes passés les 7 novembre 1684 et 6 avril 1691.

1686: “*Copie de police passée entre M. de ROUVIÈRE, juge, et des VERNETS, cy-joint l'original*” Avec une annotation épinglée d'Augustin d'EIMAR de JABRUN (1778-1856): “*Je n'ai jamais trouvé l'original, ni jamais eu en ma possession. M. de BRION n'a pas perdu le sien*”.

1692: Contrat de mariage de Claude-François SAUZET sgr. de GABRIAS, fils de Charles, docteur-ès-droit et de Demoiselle Anne de FAGES, du lieu et paroisse de Thuyets, diocèse de Viviers, avec Demoiselle Marguerite de MICHEL, fille de feu Monsieur Vitalis de MICHEL, conseiller du roi, juge en la Cour royale du bailliage de Gévaudan et de feu demoiselle Marie de VIGNOT, de la Ville de Mende.

1692 : «*Acte de reconnaissance du 12 aoust 1692 d'Anthoine AIGOUY, charpentier habitant Larbussel, paroisse des Sallèles*».

XVIIème s. : Feuillet papier de 15 pages, non daté, avec dessins à l'encre et descriptif portant sur un projet d'aménagement intérieur de maison, études et perspectives.

Ce document pourrait avoir été établi pour Pierre EYMAR (1615-1697), marchand de laines, bourgeois de Marvejols, qui fit enregistrer ses armes à l'Armorial de d'HOZIER en 1696. Plusieurs meubles correspondant à un tel projet d'aménagement sont encore conservés dans sa descendance BONNET de PAILLERETS et EIMAR de JABRUN.

1694 : Contrat de mariage du 18 février 1694, par devant VINCENS, notaire, de «*Jean-Pierre GLEIZE, fils légitime et naturel de feu Jean GLEIZE et de Catherine LAFONT, mariés du lieu de Bahours, paroisse de Saint-Gervais de Mende, d'une part, et de honneste fille Françoise ALLO, fille légitime et naturelle de Pierre ALLO et de feüe Jeanne DUMAS, mariés habitans du lieu de Malafosshète, paroisse de Rieutort au présent diocèse d'autre*».

1699-1713 : «*Lieue censuelle pour le Sieur Barthélemy RELHAN, de la Ville de Marvejolz, des censives qu'il a au lieu et parre de La Cham tirées des nouvelles reconnaissances faites en Lannée 1699*».

A noter la parenté de Barthélemy RELHAN avec Mme Pierre LAFONT, née Catherine de RELHAN, belle-mère de Pierre EYMAR (1615-1697), bourgeois, marchand de Marvejols.

1703: Du 23 janvier 1703, bail allocataire perpétuel consenti par André GOUTTE,

bourgeois de la Ville de Chanac, à Marie BRUNELLE, femme de Jean MEISSONNIER du lieu de *Chaussats*, paroisse de Servières.

1706: Extrait de cession pour Joseph ALCAY contre Guilhame CHAUMETON mari de Marie CHARDENOUX, fille de Pierre CHARDENOUX et de Jeanne VALY.

1740: Accord de versement de la somme de 15000 livres de principal par Gabriel, jérôme de BULLION, chevalier comte des HERMONTS, maréchal des camps et armées du roi envers Messire Joseph, Elzéar de COLOMBET, sgr. de LANDONS et de Dame GALLAND, son épouse. Daté du 12 février 1740. Est cité Mgr. François de BERINGHEM, évêque du Puy.

1747 : Acte de mariage du 24 novembre 1747 entre «*Jean MURET, journallier, fils légitime et naturel à feu Jean MURET et à Louise FROMENTAL du lieu de Combettes, paroisse de Saint-Léger de Peyre d'une part, et honette fille Izabeau CHABERT, pauvre filandière, légitime et naturelle à feux Jacques CHABERT et d'Agnès GARDE du lieu des Andes, paroisse de Saint-Sauveur de Peyre, le tout dans le diocèse de Mende, d'autre...*».

1752 : «*Reconnaissance du mas de la Vaissière (Le Lignon) par le sieur du LIGNON à Antoine de GROLLÉE de VIRIVILLE seigneur comte de PEYRE, baron de MARCHASTEL, BRUSSE et MONTBRETON*».

1753: “*Coppie de la lettre écrite par Monseigneur de SAINT-PRIEST, intendant, au Sieur BARRANDON substitut au Diocèse de Mende, de Montpellier le 12 juin 1753, au sujet de la taxe du 20ème noble de M. le Prince de CONTY cottizée au Collet de Dèze...*”

1757: Curieux document de 18 pages, daté du 14 mai 1757, titré “*Utique dicetes mihi huic multitudinem; medice cura tegum*”, où il est question du péché sous ses diverses formes. Feuillet à l'encre passée, indiquant qu'il fut souvent manipulé et, probablement lu et utilisé.

1767 : Extrait relatif au *Pré-Comtal* «*tiré de son original par devant GAZANHE le 19 mai 1754 que M. DIEULEFER a exhibé. Il y a un autre extrait remis par M. de BRION sous cette... R. ALBISSON, qui fut tiré de son original par le notaire BEUVANT le 14 août 1690 à la réquisition du sieur des VERNETS*» (LAURANS sieur des VERNETS, juge). Pièce munie d'une copie d'une police de l'eau passée entre Mr. de ROUVIÈRE et Mr. des VERNETS, juge, du 26 avril 1686. Ces pièces sont suivies d'une autre, datée du 6 avril 1691, «*établissant parfaitement les droits d'écoulement des eaux du Pré-Comtal, renouvelé par une vente faite à M. de BRION par M. EIMAR le 27 janvier 1806 (contrat chez Me MALET en 1810)*».

1769-1796 : Divers notes et correspondances relatives à l'abbé Jean LACAS, curé d'Antrenas.

1771: “*18 juillet 1771, quittance pour les Dames GRAME et le Sieur GALERBERT en faveur de Messire du LIGNON, coseigneur de la ville de Chirac pour 11246 livres 4 sols 5 deniers*”.

1778 : «*22ème juillet 177, Bail à ferme du domaine de Larbussel pour le sgr. de SAINT-ROMAN. Contre Guillaume ROCH, laboureur de Fabrèges*». Parchemin entier.

1778-1796 : Lettres et testament de l'abbé Sylvestre DAUDÉ de LABARTHE.

1781 : Autorisation de mariage du 26 février 1781 consentie par Elisabeth CHABERT, veuve MURET, à son fils Jean MURET, du lieu de Combettes, paroisse de Saint-Léger de

Peyre.

1781 : Des 25 et 27 septembre 1781, condamnation du Sieur Augustin GERVAIS, habitant de la ville de Marvejols, à verser une somme au Sieur Pierre LUCE, collecteur de Marvejols. Parchemin en bon état.

1787 : Acte de 24 pages sur papier (24 par 19 cm), daté du 6 février 1787, passé par devant Me GIRAL(?), notaire à Saint-Chély, au château du *Chaila (Le Cheylar*, paroisse de Termes), relatif au droit de paccage de plusieurs paysans des lieux-dits de la paroisse de Termes, «*en présence d'Illaire SAVY, procureur de Saint-Chély, et d'Antoine MICHEL dudit lieu du Chaila, signés avec parties, et de moy notaire royal requis soussigné, BOUNIOL, Jean COURTIAL, Michel SAVY, GRANIER notaire royal, signé à l'original, duement collationné au Bureau de Saint-Chély par Me ROUDIL qui a reçu les droits, signé au certificat*».

1787 : Trois pièces pré-imprimées donnant quittance de la capitation du Trésorier de la province de Languedoc, année 1787, signées de Philippe, Laurent de JOUBERT, Trésorier de la bourse des *États du païs de Languedoc*.

1790: Du 26 février, donation par devant Jean-Antoine MUSPRADIER, avocat, notaire royal du lieu de Vébron, consentie à Antoine HUGONNET, ancien domestique du château de Salgas, paroisse de Vébron, originaire du lieu et paroisse du Monastier, des biens de son frère décédé, Pierre HUGONNET, consistant en meubles et immeubles estimé d'un montant de 1900 livres

1792: Accord entre Barthélemy ROUVIÈRE de la Commune du Bleymard et Jean RECOULY, du lieu des Gratons, paroisse de Saint-Léger de Peyre. Document suivi d'un état estimatif des biens que M. ROUVIÈRE du Bleymard possède à Saint-Léger de Peyre.

1794: «*Au citoyen préfet du Département de la Lozère*» signé Grégoire PRIEUR et autres pétitionnaires, transmise par le sous-préfet de Marvejols, OSTY.

1801 : Liste d'éligibilité pour les élections communales de Marvejols du 20 Floréal An IX.

1802 : «*Procès-verbal d'ouverture. Publication et enregistrement du testament clos du Citoyen Jean-Baptiste CARRIÈRE, homme de loi du lieu de Brousse*». Quatre papiers s'y rapportant.

1802: Copie datée de l'An X, de la main de Jacques-Dominique, marie d'EIMAR (1748-1810) d'une procuration de Louise, Charlotte DAMFREVILLE, veuve d'Antoine PINETON de CHAMBRUN, propriétaire, à Louis-Charles et Louis-François PINETON de CHAMBRUN, demeurant ensemble à Boissy, commune de Saint-Laurent, arrondissement communal de Dreux.

1809: Du 6 novembre 1809, acte transactionnel fixant obligation consentie par Agnès FROMENTAL, veuve MALGOIRE, de Goudard commune de Gabrias, en faveur de François SOULIER, cultivateur à Goudard, par devant GUYOT, notaire (papier partiellement rongé).

1810 : Du 28 juillet 1810, «*Question à juger. Une inscription est-elle nulle pour ne pas contenir la mention du domicile réel du créancier inscrivant et du débiteur grevé?*

Observations pour la Dame de LEQUEPEIX contre Madame de CHÂTEAUNEUF-RANDON». Il s'agit d'Anne-Marguerite du CHASTEL, épouse d'Alexandre, Paul de CHÂTEAUNEUF-RANDON. Feuille imprimée.

1823 : Papiers concernant les servitudes pour les jardins de *Mascoussel*. Décision du Conseil municipal de Marvejols daté du 23 janvier 1823.

1823: Faire-part de décès, adressé à Madame EIMAR de JABRUN (née Magdeleine d'ALBIS de GISSAC), du marquis de REYNIÈS, décédé le 30 avril 1823 en son château de Reyniès, par Montauban.

1824: Faire-part de décès adressé à Monsieur d'AIMAR (Augustin d'EIMAR de JABRUN) de Monsieur Hyacinthe BORRELI, écuyer, ancien receveur général des finances à Mende, le 27 décembre 1824.

1827: Faire-part du mariage d'Édouard DUPONT de LIGONNÈS fils du comte DUPONT de LIGONNÈS, ancien officier de cavalerie, avec Mademoiselle Sophie de LAMARTINE, soeur d'Alphonse de LAMARTINE, daté de juin 1827.

1853 : Pétition datée du 4 mars 1853, adressée à Monsieur le Maire de Marvejols, revêtue de 48 signatures:

«Monsieur le Maire,

Les pétitionnaires, vos administrés, soussignés, ont l'honneur de vous exposer qu'il est venu à leur connaissance que l'acquéreur du Pré de Latour, pour se débarrasser entièrement des eaux, qui de temps immémorial ont pris naissance dans son fonds ou venues naturellement des fonds supérieurs, coulées, séjournées, filtrées et disparues ainsi de son sol, aurait fait construire en bonne maçonnerie un canal d'environ cinq pieds de profondeur, sur quatre de largeur, qu'il aurait déjà changé le parcours ordinaire et naturel des eaux pour les encaisser et les précipiter, toutes industriellement dans ce canal, qu'il aurait dirigé dans le principe, et ce, sans autorisation, jusques et contre le mur de l'angle de la voûte, point précis, Monsieur le Maire, de la prise d'eau de la fontaine de Chanelles, que sur ce point même, si essentiel, il aurait fait pratiquer des fouilles et établi un fossé très profond, qui existe encore entre l'angle de la voûte et le canal que, peu de jours après, prévenu sans doute qu'il ne pouvait pas pratiquer le débouché des eaux sur ce point, il aurait changé de plan, seulement pour la forme, et dévié de bien peu ce canal et dirigé sur une ligne droite, non loin du mur, etc., etc. (...)

Mais, nous dira-t-on peut-être, chaque propriétaire peut faire dans son bien tout ce qu'il veut, nous répondrons oui, ordinairement, mais si ce bien ou ce fonds est assujéti à des servitudes réciproques, que la loi ou la nature du sol impose, et c'est ici le cas prévu par l'article 640 du Code civil, le propriétaire de ce fonds doit en subir les conséquences, vis-à-vis de ce que de droit, Monsieur le Maire, dans le cas actuel, toute votre autorité interviendra, car l'ordre public l'exige, le droit d'un grand nombre de particuliers, et de la Commune, et de tout le peuple.

Dans l'espoir de recevoir de votre paternelle et bienveillante administration cet acte de justice, les suppliants ont l'honneur, Monsieur le Maire, de vous assurer de leur plus profonde reconnaissance»

Suivent les 48 signatures.